

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISSON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00
M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50

Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

**Avenants aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale : Orientation
communautaire de la Politique de la Ville sur 3 ans - Décision - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte et enjeux de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires de la CUB

La CUB s'est impliquée dans la signature des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) qui concernent 34 quartiers au sein de 13 communes pour la période 2007 à 2009. En 2010 et 2011 l'Etat a prolongé ces contrats avec ses partenaires par un simple avenant en attendant de statuer sur le devenir de ces dispositifs pour la génération suivante.

Plusieurs évaluations ont été réalisées par les acteurs locaux sur les territoires et sur le plan national un rapport global élaboré par la mission parlementaire « politique de la ville » a été rédigé pour déterminer les choix à venir pour la future politique de la ville. Aujourd'hui par décision du 18 février 2011, le Comité Interministériel des Villes (CIV) a entériné la circulaire du 8 novembre 2010 qui prolonge les CUCS jusqu'en 2014. Le CIV a aussi lancé des expérimentations sur plusieurs sites (33 quartiers en France) définissant des objectifs précis, mesurables et en mobilisant davantage le droit commun. Ces expérimentations devront définir le futur cadre de la politique de la ville à partir de 2014.

En 2010 la CUB a élaboré un livre vert retraçant ses programmes d'action « politique de la ville » réalisés dans les quartiers prioritaires. Ce travail avait pour objectif de donner une perspective d'évolution des compétences de la CUB en la matière.

Le bilan de l'intervention de la CUB a démontré l'effort important du droit commun dans cette politique soutenu par les crédits additionnels de la politique de la ville. Ces efforts ont été déclinés pour les principales compétences communautaires :

- développement de la mobilité et des transports en commun avec un investissement important dans les réseaux de tram et extension du réseau TBC pour désenclaver les quartiers (398 M€ en investissement depuis le démarrage) ;
- au titre de l'accompagnement des opérations de renouvellement urbain (ANRU et hors ANRU), le prévisionnel d'investissement à échéance des opérations est de l'ordre de 70 M€. Par ailleurs, la CUB et ses partenaires ont signé la poursuite du portage du GIP des Hauts de Garonne jusqu'en 2014 au service des quatre communes de la rive droite ;

- la thématique « emploi » est investie notamment dans le cadre des clauses d'insertion intégrées dans les marchés publics. Toutefois d'autres secteurs ne sont pas concernés notamment le désenclavement numérique apporté par les entreprises mais qui n'intervient pas dans les quartiers prioritaires. D'où le quasi « désert numérique » identifié sur ces derniers ;
- en matière de développement durable la CUB intervient globalement pour la préservation des espaces naturels et paysagers dans les nombreux parcs situés à proximité des quartiers. Toutefois cet axe reste à explorer notamment dans la lutte contre la pollution sonore dans la mesure où la CUB dispose d'une ingénierie importante en la matière qu'elle peut exploiter en partenariat avec les bailleurs sociaux.

En complément de ce bilan de réalisation interne, plusieurs évaluations partenariales par quartier ont été menées par les communes afin d'évaluer les effets de l'intervention publique sur ces quartiers sur la base des indicateurs INSEE et au vu des indicateurs spécifiques aux territoires.

Depuis 1990 les indicateurs de la politique de la ville ont démontré deux tendances au sein des Zones ZUS de l'agglomération bordelaise : une dégradation du taux de chômage entre 1990 et 1999 puis une stabilisation voire une légère amélioration jusqu'en 2006. Entre 2007 et 2009 l'évolution négative du taux de chômage dans ces quartiers est relativement liée à la crise financière mondiale qui a impacté davantage la population de ces quartiers (en moyenne dans les ZUS la croissance de la part des ménages concernés par une allocation chômage est de 6.6%, tandis que l'agglomération bordelaise a connu une croissance relative de 2.2 %). La part des ménages à bas revenus dans la population des ZUS est de 18% en moyenne selon les quartiers, elle est de 7.4% au sein de l'agglomération bordelaise. Cette part a décru entre 2007 et 2009 mais elle a moins décru qu'au sein de l'agglomération bordelaise (effet de vases communicants). Le rapport de l'Observatoire National des ZUS (novembre 2011) a démontré une résistance de ces quartiers à la crise actuelle. Si les effets de la rénovation urbaine sur l'amélioration du cadre de vie restent positifs ou le recul de la délinquance et l'insécurité sont avérés, il n'en demeure pas moins que les écarts des indicateurs économique et d'emploi se creusent notamment pour les catégories les plus fragiles (jeunes, femmes...).

Le livre Vert a soulevé plusieurs questions relatives :

- aux marges de manœuvre à explorer dans le cadre des compétences respectives de la CUB ;
- au sujet de la gouvernance des CUCS pour déterminer le bon niveau stratégique, décisionnel et opérationnel selon les compétences communales et communautaires.

Les négociations en cours ont pris le parti de déterminer un partage équitable des compétences selon les leviers disponibles et la plus value que peut apporter chaque niveau sur l'intervention dans les quartiers prioritaires. Les arbitrages auront lieu en début d'année 2012 pour déterminer les choix retenus et les expérimentations à mener par territoire et aussi collectivement.

Les avenants aux « contrats urbains de cohésion sociale » (CUCS) en Gironde

Les avenants aux « contrats urbains de cohésion sociale » prolongent, pour une durée de 3 ans (2012-2014), les CUCS conclus pour 2007-2009 et qui ont été prolongés pour les

années 2010 et 2011. Ils concernent les 34 quartiers déjà retenus auparavant qui touchent plus de 100 000 habitants. Ces quartiers sont classés en 3 niveaux de priorités selon des critères urbains, économiques et sociaux. Mais les communes peuvent définir leurs propres projets de territoires pour adapter les moyens aux contextes. La réforme de la géographie prioritaire par l'Etat, qui doit intervenir tous les cinq ans et qui était prévue en 2010, a été reportée à une échéance ultérieure.

Les avenants aux CUCS sont à signer entre l'Etat et chaque commune et/ou son EPCI. Le calendrier en Gironde prévoit des projets aboutis et signés avant le 31 décembre 2011, indiquant la synthèse des évaluations réalisées et déterminant les objectifs qui doivent prendre en considération l'ensemble des politiques publiques.

Les orientations de l'action publique communautaire en politique de la ville

Le projet métropolitain de la CUB fixe des priorités précises pour faire face aux enjeux du développement social et urbain de l'agglomération. Les quartiers prioritaires sont concernés en premier lieu par les cinq sens « métropole solidaire, stimulante, sobre, sensible et singulière » que la CUB souhaite valoriser dans ses compétences pour une réelle diversité dans l'objectif de cohésion sociale et culturelle.

1 - Habitat et logement

Enjeux de développement urbain, il s'agit d'offrir un logement de qualité à un coût équitable en favorisant la mixité sociale et l'accès au logement. L'opération 50 000 logements s'inscrit dans cet objectif de diversification des types de logements et des lieux accessibles. Plusieurs sites dans les quartiers prioritaires font l'objet d'étude à cet égard.

2 - Aménagement urbain et Gestion Urbaine de Proximité - GUP

Il s'agit d'assurer la qualité et la sécurité des espaces publics et également celles des parties communes relevant des logements. Après une phase de rénovation urbaine des quartiers il s'agit surtout d'entretenir le parc public et le cadre de vie, aussi bien dans le cadre des projets de renouvellement urbain que dans les quartiers prioritaires non concernés par ces projets. La CUB joue un rôle pour assurer la réactivité des services pour la collecte et le traitement des déchets, l'entretien de la voirie. La CUB peut assurer un rôle d'initiateur des démarches GUP pour faciliter les partenariats notamment en travaillant sur un référentiel commun.

3 - Transports, déplacement et mobilité urbaine

Véritable enjeu pour le désenclavement fonctionnel des quartiers, la mobilité est mise en avant pour faciliter l'accès des habitants aux activités, aux services et à l'emploi. Dans les quartiers elle se traduit par la nécessité de lever les freins aux déplacements en assurant la fréquence des rotations des bus, de faciliter le stationnement et l'entretien du parc automobile (plate-forme mobilité). Dans le cadre du PLU 3.1 un volet mobilité dédié aux quartiers prioritaires peut être envisagé. Pour l'heure, la CUB a piloté une étude sur la faisabilité d'une structure dédiée à la mobilité durable sur l'agglomération bordelaise et travaille à sa mise en œuvre opérationnelle en 2012 par appel à projets.

4 - Développement économique, économie sociale et solidaire et accès à l'emploi

Soutenir les actions d'aide à la création d'activités économiques dans les quartiers et à proximité, favoriser les liens entre les entreprises et les demandeurs d'emploi à travers des outils nouveaux, renforcer la création des emplois dans l'économie sociale et solidaire. S'investir dans l'économie numérique et le potentiel qu'elle recèle. S'appuyer sur le Schéma Métropolitain du Développement Économique (SMDE) pour renforcer transversalement ces actions.

5 - Développement durable, protection de l'environnement et valorisation de la nature

Renforcer l'efficacité énergétique des habitations neuves ou en réhabilitation, trouver des solutions de réduction des charges locatives en investissant dans les énergies renouvelables, renforcer les actions de sensibilisation à la protection de l'environnement dans le cadre des instances GUP (journée et/ou atelier environnement, ambassadeur du tri...), renforcer et valoriser les jardins partagés et familiaux en les accompagnant dans les démarches de respect de la biodiversité. Le Plan Climat peut être décliné dans ses axes transversaux sur les quartiers prioritaires.

Ces compétences viennent en complémentarité des priorités définies par l'Etat et les villes à savoir :

- habitat et cadre de vie : accompagner les familles dans le cadre des relogements, appropriation des espaces publics par les habitants, sensibilisation des habitants aux questions énergétiques ;
- emploi et développement économique : optimiser les dispositifs d'insertion, rapprocher les emplois du public le plus en difficulté, favoriser l'insertion des jeunes ;
- réussite éducative : améliorer la prévention de la déscolarisation, soutenir la parentalité, soutenir la réussite et l'excellence ;
- santé : faciliter l'accès aux soins et aux droits, coordonner l'action médico-sociale ;
- participation et citoyenneté : soutenir les initiatives des habitants avec de l'accompagnement, de la formation et de la qualification, améliorer l'accès aux droits ;
- prévention de la délinquance : développer la veille collective et coordonner les réponses communes aux faits de délinquance, renforcer la médiation sociale urbaine et améliorer l'accompagnement des victimes.

Les engagements financiers communautaires

La politique de la ville polarise plusieurs financements croisés et partenariaux. La CUB donne la priorité aux financements de droit commun pour pérenniser les financements de fonctionnement et d'investissement. D'autres financements spécifiques viennent en complémentarité à la fois dans le cadre des crédits additionnels « politique de la ville » ou en tant que chef de file pour le financement du Projet Urbain Intégré dans le cadre des fonds FEDER.

1 - la priorité au droit commun

Les financements de « droit commun » sont mobilisés en priorité dans les quartiers prioritaires. Il s'agit des financements dédiés aux pôles communautaires chargés de décliner stratégiquement les compétences de la CUB sur le territoire avec les partenaires. Il s'agit de respecter la conformité du fléchage des financements des opérations sur les lignes budgétaires classiques.

2 - Des crédits additionnels « politique de la ville »

Les crédits additionnels « politique de la ville » viennent en complément pour des opérations contractualisées nécessitant un appui dans le cadre du règlement d'intervention « Habitat et politique de la ville ». Il s'agit de compenser les carences du « droit commun » en termes d'ingénierie sur des opérations complexes, expérimentales et innovantes. Ces financements sont mobilisés dans des opérations nécessitant des financements croisés et exigeant un effet de levier pour amorcer les projets.

3 - Les financements européens

La CUB est chef de file d'un projet urbain intégré FEDER 2007/2013 « pour un développement durable des quartiers sensibles » avec 8 communes. Une enveloppe de 4,5M€ réservée au volet urbain et une enveloppe de 2M€ sur 3 axes thématiques (économie, numérique et environnement) sont ainsi employées sur la période pour désenclaver ces quartiers et en améliorer l'attractivité. Le FEDER a permis d'accompagner une vingtaine d'opérations sur ces enveloppes, programmées en quasi-totalité à ce jour.

La gouvernance communautaire

Celle-ci s'appuie sur plusieurs axes :

- 1 comité stratégique communautaire : qui définit les orientations stratégiques, valide le programme d'action communautaire et pilote le projet globalement ;
- 1 comité de projet regroupant les 13 communes pour analyser le diagnostic par territoire en lien avec le périmètre CUB ainsi que pour les thématiques. Ce comité met en œuvre le programme d'action communautaire en lien avec les comités techniques locaux ;
- des référents « politique de la ville » dans les directions concernées particulièrement au pôle de proximité afin d'arrêter les protocoles opérationnels internes (Projets urbains, GUP, économie...) ;
- 1 soutien des prestataires extérieurs et/ou de l'a-urba pour des « études » ciblées, pour une observation transversale ainsi que pour l'évaluation des résultats.

L'engagement de la Communauté Urbaine dans les CUCS

L'Etat demande une signature d'avenant avec les communes et la CUB en prenant en considération les évaluations territoriales et en priorisant les actions liées à l'éducation, l'emploi et la sécurité.

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage sur la signature des 13 avenants aux 13 CUCS Commune / Etat / CUB. Ces avenants ont été instruits par l'Etat, les communes et la CUB pour renforcer les priorités communautaires dans le contexte d'une ouverture vers un partage des compétences « politique de la ville » qui peut intervenir dès 2012.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

VU la circulaire du Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique du 8 novembre 2010 sur la prolongation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale,

VU la délibération communautaire n° 2007/0123 « les Contrats Urbains de Cohésion Sociale : orientation communautaire de la politique de la ville sur 3 ans »,

VU la délibération communautaire n°2011/11 « Evolution des compétences de la CUB»,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la poursuite de « la politique de la ville » pour réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et l'ensemble du territoire communautaire nécessite la signature des avenants aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale avec l'Etat et les communes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

DECIDE

Article 1 :

Suite à la décision de l'Etat de prolongation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, la Communauté Urbaine de Bordeaux approuve la poursuite de son soutien à cette procédure.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer les 13 avenants aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale pour la période 2012-2014 préparés conjointement par les communes, l'Etat et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 DÉCEMBRE 2011**

PUBLIÉ LE : 27 DÉCEMBRE 2011

M. JEAN TOUZEAU